

En 2010, 343 000 habitants vivent dans l'Allier. Depuis 1999 et après trois décennies de baisse, la population du département se stabilise grâce à un regain d'attractivité. À l'horizon 2040, si l'attractivité perdurait, la baisse de population serait limitée à 2 % et celle du nombre d'actifs serait de 18 %. D'ici 2020, plus du tiers d'entre eux devraient cesser leur activité. Le renouvellement de la population active est donc un enjeu majeur pour le département. L'économie est marquée par une surreprésentation de l'industrie et de l'agriculture qui concentrent, en 2010, respectivement 17 % et 6 % des 129 700 emplois du département. Elle se caractérise également par une faible création d'établissements et par une meilleure pérennité du tissu productif qu'au niveau métropolitain. La crise économique a entraîné un recul important de l'emploi dans le secteur marchand non agricole. Dans ce contexte, le taux de chômage, structurellement élevé, a augmenté très fortement depuis cinq ans. La pauvreté est très présente tant en milieu urbain que rural : elle touche près d'un habitant sur six. Les temps moyens d'accès à l'ensemble des services se situent dans la moyenne régionale. La structuration tripolaire du département facilite l'accès aux équipements supérieurs.

► Marylène GAUVIN, Insee

► Démographie : une stabilité fragile

L'attractivité, unique moteur de la démographie

Au 1^{er} janvier 2010, l'Allier abrite 343 000 habitants. La population du département a diminué, en moyenne, de 0,4 % chaque année entre 1990 et 1999. Depuis, elle est quasiment stable. L'Allier se situe ainsi au 90^e rang des départements classés selon leur croissance démographique. Cette évolution plus favorable succède à trois décennies de baisse continue du nombre d'habitants. Elle repose uniquement sur l'inversion du solde migratoire. Depuis 1999, les personnes venant s'installer dans le département sont plus nombreuses que celles qui le quittent : l'Allier gagne environ 760 habitants chaque année. En revanche, l'excédent des décès sur les naissances contribue à faire baisser la population de 0,3 % chaque année, soit en moyenne de 925 habitants. Tous les types d'espaces, même les plus urbanisés, sont touchés par le vieillissement de la population et une faible natalité. ►

Moins d'habitants dans les centres urbains

Comme dans la plupart des villes de même taille des départements voisins, la population des communes de Montluçon, Vichy et Moulins baisse sensiblement. Les trois principales villes du département perdent ainsi respectivement 0,7 %, 0,6 % et 1,0 % d'habitants par an en moyenne depuis 1999. À l'inverse des centres urbains, les espaces situés en périphérie des grandes villes gagnent de la population, sous l'effet de l'étalement périurbain. Les communautés d'agglomération de Montluçon et de Moulins perdent respectivement 0,3 % et 0,1 % de leur population chaque année sur la période 1999-2010. Dans celle de Vichy Val d'Allier, la population s'accroît très légèrement (+ 0,1 % par an). Éloignées des principaux pôles d'activité, les campagnes continuent quant à elles de perdre des habitants, à un rythme toutefois moins soutenu que par le passé. ►

Une légère baisse de population à l'horizon 2040

D'ici 2040, si les tendances démographiques observées récemment se poursuivaient, l'Allier abriterait 337 000 habitants et perdrait ainsi près de 2 % de sa population. Le renouveau attractif, constaté ces dernières années, ne serait pas suffisant pour contrecarrer la décroissance démographique naturelle mais il la limiterait fortement. L'Allier ferait ainsi partie des sept départements français dont la population baisserait ces trente prochaines années. Les mouvements migratoires de l'Allier se caractérisent par des arrivées d'habitants proches de la retraite et par un net déficit de jeunes entre 18 et 25 ans. À moyen terme, le nombre de jeunes devrait décroître en raison du vieillissement de la population : en conséquence, le nombre de candidats au départ diminuerait. En revanche, les arrivées de seniors seraient en hausse. L'excédent migratoire devrait donc se renforcer.

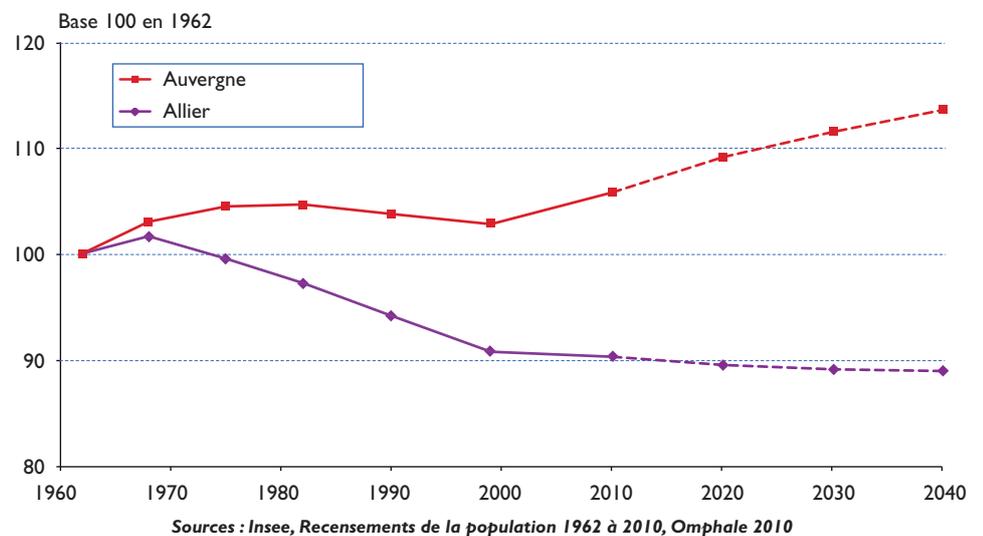
Au sein du département, les évolutions seraient contrastées. L'arrondissement de Vichy serait dans la situation la plus favorable. Sa population augmenterait de 2 % à l'horizon 2040. Celle de l'arrondissement de Moulins diminuerait de 2 %. L'arrondissement de Montluçon subirait le plus fort déclin démographique avec une perte de 5 % de ses habitants. ▶

Une hausse modérée du nombre de personnes âgées dépendantes d'ici 20 ans

Dans l'Allier, les mouvements migratoires des trente dernières années ont réduit les générations issues du baby-boom. En conséquence, dans ce département déjà fortement marqué par le vieillissement de sa population, la croissance du nombre de personnes âgées devrait être atténuée. À moyen terme, l'Allier ferait ainsi partie des départements français où la progression de la population âgée en perte d'autonomie serait la plus modérée. Entre 2010

▶ La population de l'Allier baisserait légèrement à l'horizon 2040

Évolution de la population entre 1962 et 2010 et projection à horizon 2040



et 2030, elle progresserait de 19 %, soit près de 2 000 personnes supplémentaires, contre 39 % au niveau national. L'accompagnement de la dépendance à des âges de plus en plus élevés sera l'un des principaux défis démographiques à relever. De 2010

à 2020, l'accroissement de la population dépendante induirait des besoins estimés à 1 600 emplois en équivalent temps plein, soit un volume en hausse de 27 %. Plus de la moitié (54 %) de ces besoins concernerait l'aide à domicile. ▶

Population active : un taux de chômage structurellement élevé

Un taux d'activité élevé chez les jeunes

En 2010, 131 100 habitants du département de l'Allier occupent un emploi. Pour se rendre sur leur lieu de travail, ils parcourent en moyenne 15 kilomètres, soit 1,2 kilomètre de moins qu'au niveau national. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 70 % occupent un emploi ou en recherchent un, soit deux points de moins que la moyenne de France métropolitaine. Près de la moitié des jeunes (47 % des 15-24 ans) participe au marché du travail, soit plus qu'au niveau métropolitain (44 %). En revanche, le taux d'emploi des seniors est plus faible que sur le territoire national. ▶

Une diminution des ressources en main-d'œuvre à l'horizon 2040

Les conséquences du vieillissement sur l'équilibre de la population seront fortes. Ainsi, face à l'augmentation du nombre

de personnes âgées, la tranche d'âge des 20 à 59 ans, qui concentre l'essentiel de la population active, se contracterait de 18 %. Le ratio de dépendance économique du département (*voir définitions*) passerait de 0,99 en 2007 à 1,39 en 2040, soit un ratio supérieur à celui prévu pour la région (1,26) ou la France métropolitaine (1,15). À l'horizon 2020, l'ampleur des départs à la retraite toucherait plus fortement les territoires où la main-d'œuvre est âgée. La zone d'emploi de Montluçon connaîtrait les cessations d'activité les plus nombreuses du département : 35 % des actifs en emploi quitteraient le marché du travail. Dans les zones d'emploi de Moulins et Vichy, les départs à la retraite seraient également supérieurs à la moyenne régionale (34 % contre 33 %). ▶

Des cadres sous-représentés

Les employés sont la catégorie d'actifs la plus présente dans l'économie départementale, suivie par les ouvriers. Ils sont

proportionnellement plus nombreux en Auvergne qu'en France métropolitaine. Inversement, les cadres sont sous-représentés, en particulier ceux occupant des fonctions dites métropolitaines, c'est-à-dire des professions présentes dans les espaces urbains les plus importants. Les actifs du département sont plutôt moins qualifiés qu'au niveau national. Ainsi, en 2010, 24 % de la population de l'Allier en âge de travailler est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 33 % en France métropolitaine. À l'inverse, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont nettement surreprésentés (34 % contre 26 %). Le niveau des salaires, inférieur à la moyenne provinciale et métropolitaine, trouve en partie son origine dans cette structure des qualifications. ▶

Un chômage plus prégnant qu'en France

Dans l'Allier, depuis trente ans, le taux de chômage est structurellement

supérieur à celui de la métropole. Au 2^e trimestre 2013, il atteint 10,9 % de la population active contre 10,5 % pour la France métropolitaine. C'est le taux de chômage le plus élevé de la région. Il a progressé de 0,5 point en un an et de 1,3 point depuis le 2^e trimestre 2011. Les écarts avec le taux national et ceux des trois autres départements auvergnats se sont accentués depuis 2008 sous l'effet de la crise économique.

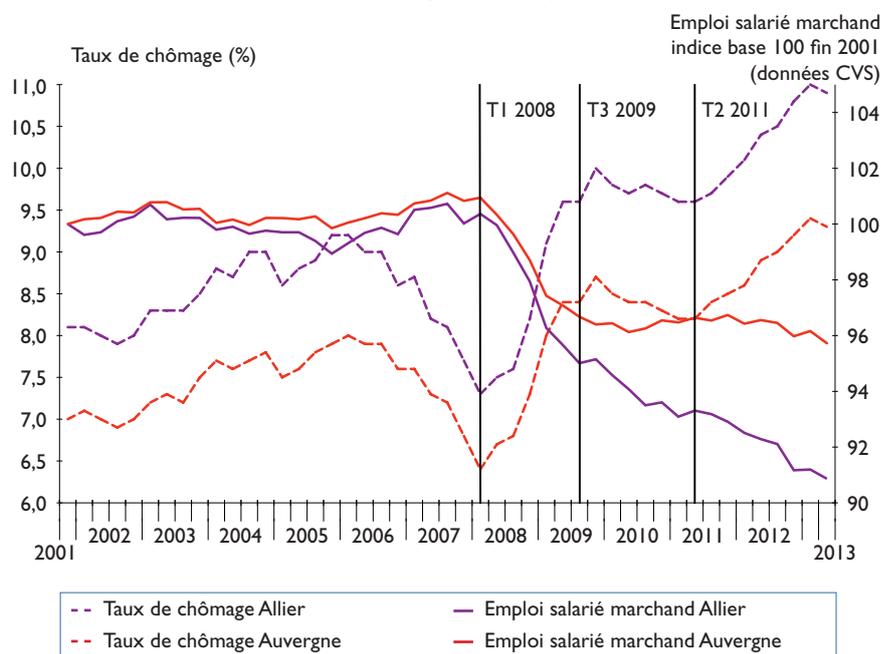
Fin juillet 2013, 24 700 demandes d'emploi de catégorie A, B et C sont enregistrées dans le département. Les jeunes de moins de 25 ans constituent 16 % de ces demandeurs d'emploi. La part des femmes est légèrement plus importante dans le département (52 %) qu'au niveau national (51 %). De même, les demandes d'emploi de plus d'un an sont plus nombreuses dans l'Allier que sur l'ensemble de la France (48 % contre 42 %), signe d'une situation dégradée du marché du travail depuis plusieurs années dans le département. ▶

Forte dégradation de l'emploi depuis 2008

Alors que le niveau d'emploi dans le secteur marchand non agricole était

► Chômage et emploi salarié : une situation fortement dégradée

Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié marchand



Note : Les trois barres verticales correspondent aux dates de retournement de la courbe de l'emploi pour la France métropolitaine.

Sources : Insee, Estimations d'emploi, Taux de chômage localisés

quasiment stable dans les années précédant la crise économique, le début de l'année 2008 marque son déclin très net et quasiment continu. Entre la fin du 1^{er} trimestre 2008 et le milieu de

l'année 2013, il diminue de 9,5 %, soit une perte de 6 600 emplois. L'Allier est le département auvergnat dont l'emploi faiblit le plus au cours de cette période. ▶

► Économie : une industrie très présente

Moins de créations mais des établissements plus pérennes qu'au niveau national

Au 1^{er} janvier 2011, l'appareil productif de l'Allier comprend 18 400 établissements répartis au sein des secteurs marchands non agricoles. Comme au niveau national, dans l'immense majorité des cas (93 %), ces établissements n'ont pas de salarié ou en emploient moins de 10.

Seule une vingtaine d'établissements occupent au moins 250 salariés. Le taux de création moyen entre 2009 et 2011 atteint 14,6 %, soit 2,6 points de moins que sur l'ensemble de la métropole. Le système productif se renouvelle donc plus lentement dans l'Allier que sur le territoire français. En contrepartie, les

établissements de l'Allier ont une durée de vie plus longue : 60 % des établissements créés au 1^{er} janvier 2006 ou avant sont toujours en activité au 1^{er} janvier 2011, contre 54 % au niveau national. ▶

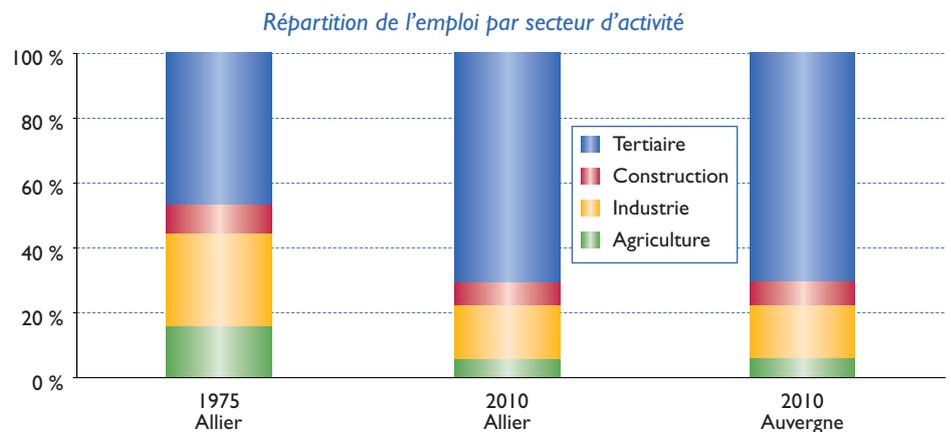
Une industrie dépendante de centres de décision extérieurs

En 2010, l'Allier offre 129 700 emplois dont la répartition en grands secteurs d'activité est comparable à celle de la région. L'industrie est très présente dans le département. Elle occupe 21 300 personnes, soit 17 % de l'emploi (14 % au niveau national). La majorité des établissements industriels est dépendante de centres de décision extérieurs au

département. Deux activités sont sur-représentées : la métallurgie et la fabrication de denrées alimentaires. Avec la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, elles concentrent plus de la moitié des emplois industriels du département. Les principaux établissements exerçant ces activités sont Peugeot Citroën à Dompierre-sur-Besbre, Socopa Viandes à Villefranche d'Allier et Goodyear Dunlop France à Montluçon. Par ailleurs, le secteur agricole reste notable dans l'Allier : il occupe 7 100 personnes, soit 6 % des emplois contre 3 % au niveau national. Le secteur tertiaire est de plus en plus présent, mais toujours nettement moins qu'au niveau de la métropole (71 % contre 77 %). Cette différence est essentiellement imputable à la moindre

présence des services aux entreprises tels les activités juridiques, comptables et de gestion ainsi que les activités de services administratifs et de soutien. La part des services marchands dans l'Allier (38 %) est ainsi inférieure de 8 points à la moyenne métropolitaine. En revanche, les services non marchands sont plus présents. Cette particularité tient à l'importance des domaines médical, médico-social et social qui concentrent 16 % des emplois départementaux contre 14 % pour la métropole. En particulier, les établissements du domaine public représentent 28 % des postes de l'Allier soit 28 700 salariés, contre 23 % au niveau national. ▶

▶ Le secteur tertiaire se développe mais reste moins représenté dans l'Allier qu'au niveau national



Source : Insee, Recensements de la population 1975 et 2010

➤ Accessibilité aux services et revenus : des temps d'accès plus longs et plus de pauvreté qu'au niveau national

Des temps d'accès aux services proches de la moyenne régionale

Le département de l'Allier est peu densément peuplé : 47 habitants au km², soit plus de deux fois moins que la moyenne métropolitaine. Le temps d'accès moyen des habitants à l'ensemble des équipements de proximité (de type boulangerie, bureau de poste, médecin généraliste...) est de 2 minutes en voiture. Il triple pour l'accès aux services intermédiaires (tels que la trésorerie, le supermarché, le collège...) et il atteint 13 minutes quand il s'agit de fréquenter les équipements de la gamme supérieure (lycée, Pôle emploi, service d'urgences...). Ces temps d'accès sont semblables à ceux du niveau régional mais supérieurs à ceux du niveau national (respectivement 1,4 et 9 minutes). Grâce à la structuration tripolaire du département, la part de la population très éloignée des services est plus faible qu'en Auvergne. Ainsi, 1,6 % des habitants de l'Allier mettent plus de 30 minutes en voiture pour rejoindre les services de la gamme supérieure, soit près de trois fois moins que la population régionale. ▶

Une pauvreté plus accentuée tant en milieu urbain qu'en milieu rural

En 2010, la moitié des habitants de l'Allier vit avec moins de 1 490 euros par mois et par unité de consommation. Ce niveau de vie est plus faible que celui de l'ensemble des Français de métropole (120 euros de moins). Dans le département, près de la moitié des foyers fiscaux n'est pas imposable soit sept points de plus que sur l'ensemble de la métropole. L'Allier se situe au 7^e rang des départements de métropole pour la part des retraites dans les revenus fiscaux des ménages (34 % contre 25 % pour la France métropolitaine). En 2010, 15,5 % des habitants du département vivent sous le seuil de pauvreté,

contre 14,1 % au niveau national. L'Allier se classe ainsi au 31^e rang des départements métropolitains où la pauvreté est la plus fréquente. Celle-ci est surreprésentée dans l'Allier à la fois dans les territoires ruraux et urbains. Toutefois, les communes urbaines du département sont davantage touchées par la pauvreté que les zones rurales. Par ailleurs, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus fréquemment exposées à la pauvreté qu'au niveau national. En 2010, 11 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 9 % en moyenne métropolitaine. Les familles monoparentales sont également plus touchées par la pauvreté dans l'Allier qu'au niveau métropolitain (37 % contre 32 %). ▶

▶ Dans l'Allier, une pauvreté marquée dans le rural et dans l'urbain

	Allier	Auvergne	France métropolitaine
Niveau de vie médian mensuel	1 490 €	1 540 €	1 610 €
Rapports interdéciles (D9/D1)	3,1	3,2	3,5
Taux de pauvreté (en %)			
Ensemble	15,5	14,3	14,1
Familles monoparentales	37,0	32,5	31,5
18 ans ou moins	22,5	19,2	19,9
65 ans ou plus	11,0	12,1	9,3
Communes urbaines	15,8	14,1	14,8
Communes rurales	14,9	14,7	11,8

Note de lecture : En 2010, le niveau de vie au dessus duquel se situent les 10 % des habitants de l'Allier les plus aisés est 3,1 fois plus élevé que le niveau de vie en dessous duquel vivent les 10 % les plus modestes.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

► Méthodologie et définitions

- Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- Les **moyennes aires** sont un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les projections de population selon le « scénario central » reposent sur les hypothèses suivantes :

- la **fécondité** de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, qu'il s'agisse de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) global ou des quotients de référence par âge de la mère ;
- la **mortalité** de chaque territoire baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- les **quotients migratoires entre régions métropolitaines**, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une région et chacune des autres, y compris celles d'outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par région.

Ces projections sont ensuite calées sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en octobre 2010, afin de faire coïncider, pour la métropole, la somme des projections régionales avec la projection métropolitaine.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le **taux de retrait du marché du travail** est le rapport entre la population qui quitterait définitivement le marché du travail d'ici 2020 et celle qui occupe un emploi en 2010. Cette part reflète la perte d'actifs pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2010 dans un territoire y restent sans changer de profession, ni de secteur d'activité.

Le **ratio de dépendance économique** est le rapport de la population habituellement inactive (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) à celle en âge de pleine activité (20-59 ans).

Le **taux de dépendance** est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes âgées de 60 ans ou plus. Les taux de dépendance par sexe et âge sont estimés à un niveau local, à partir d'une relation entre taux de mortalité et taux de dépendance établie avec l'enquête nationale handicap-santé réalisée en 2008-2009.

La **base permanente des équipements (BPE)** a pour objectif de proposer annuellement, à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés alimentée par plusieurs sources administratives. Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la **gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma... .

Le **seuil de pauvreté**, dans l'approche en termes relatifs, est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.